



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint**s au Maire : CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de BOCHATON Maryse à MOENNE Monique ; de CENCI Antoine à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale

**Absent** : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame MOENNE Monique est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
A l'ouverture de séance
Présents : 21
Représentés : 4
<hr/>
Votants : 25

**📖 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 décembre 2023**

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu du conseil municipal du 07 décembre 2023 fait l'objet d'observations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2023, est **APPROUVE** à l'unanimité.

**COMMANDE PUBLIQUE**

**1) Attribution du marché à bons de commande pour l'entretien et le nettoyage des locaux communaux**

Le nettoyage et l'entretien des locaux communaux sont effectués par une entreprise.

Une consultation a été lancée du 25 octobre au 27 novembre 2023, selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert. 6 entreprises ont retiré le dossier. Aucune offre n'a été reçue.

Le marché a donc été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres en date du 04 décembre 2023.

Conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique, la commune a alors lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, les conditions initiales du marché n'étant pas modifiées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une nouvelle fois le 12 décembre 2023. Elle a étudié l'offre déposée et propose d'attribuer le marché d'entretien et de nettoyage des locaux communaux à la société savoisienne de nettoyage sise à Cluses.

Il est rappelé que l'accord cadre à bons de commande est passé pour une durée ferme d'un an, allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit trois fois maximum, par ordre de service, par périodes successives d'un an.

Il comprend les montants de prestation annuels suivants : minimum = 30.000 € HT – maximum = 120.000 € HT.

*Monsieur le Maire précise qu'au regard de l'augmentation du montant total du marché, il conviendra de voir si certaines missions peuvent être reprises par des agents. Monsieur STAROPOLI demande pourquoi le ménage pour la MJCI n'est pas facturé à la CC4R.*

Monsieur GERNAIS demande si Alvéole ne pourrait pas prendre ce travail ? Sur le territoire, Alvéole ne travaille que sur des missions d'espaces verts.

Il est précisé que la nouvelle entreprise fournit les produits et loue les nacelles en direct.

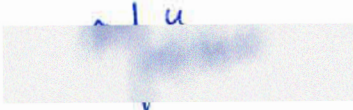
Monsieur MILESI se demande si avec du personnel mairie on aurait la même souplesse qu'une société. Madame VAUR dit que cela restera sans doute moins onéreux. Monsieur VALENTIN indique que cette société a fait le ménage de fin de chantier de l'école maternelle et que le travail n'avait pas forcément été très satisfaisant.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de nettoyage des locaux communaux à la SAS Société Savoisienne de Nettoyage sise à Cluses
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Vu la Secrétaire de séance,

*lu*  


Monique MOENNE

Vu le Maire,


Pascal POCHAT-BARON

Publication en ligne le : *04/03/2024*